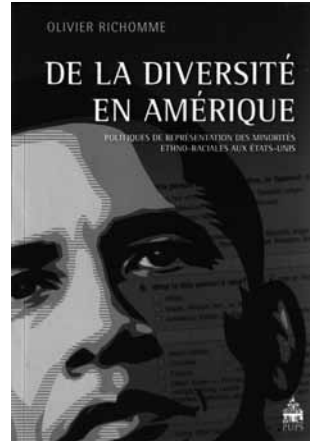


Olivier RICHOMME
De la Diversité en Amérique,
Politiques de représentations
des minorités ethno-raciales
aux États-Unis

(Presses de l'université Paris-Sorbonne, Paris, 2013, 434 pages, 18 €)



Cet ouvrage paru en 2013 reprend l'essentiel d'une thèse soutenue quelques années auparavant. Il commence par une comparaison avec la situation en France, évoquée en toute fin du volume. Olivier Richomme présente les diverses statistiques utilisées pour lutter contre les discriminations et pour la diversité et l'égalité aux États-Unis. Le recensement décennal est la principale source statistique permettant l'élaboration de diverses politiques. L'auteur présente les catégories du «pentagone ethno-racial» américain, à savoir les cinq catégories retenues par les agents du recensement qui sont aussi celles qui sont utilisées pour mettre au point les politiques d'*affirmative action*. L'auteur ne traduit pas ces mots mais renvoie à l'expression québécoise de «programme d'accès à l'égalité». Ce «pentagone ethno-racial» comprend les catégories d'Afro-Américains, d'Amérindiens, d'Hispaniques, d'Asiatiques, de Blancs (caucasiens) et une autre catégorie dite «multiraciale».

La création de cette catégorisation est appréhendée de façon historique

et l'auteur montre qu'elle est l'héritière des classifications «racisantes» du passé. Chaque catégorie présente des problèmes de définition, par exemple la catégorie «Asiatiques» place dans le même groupe Chinois et Indiens, riches et pauvres, immigrants récents et descendants de divers groupes ethniques ou dans la terminologie américaine «raciaux». Le groupe «Hispaniques» n'est pas plus cohérent : il contient des individus de «race» différente (ce qui veut dire Noirs et Blancs aux États-Unis) et est plus un groupe culturel avec une histoire linguistique qu'un groupe «ethno-racial». L'auteur se fraie un chemin de façon assurée dans le maquis des statistiques et de leurs emplois. Il laisse aussi deviner ses critiques vis-à-vis d'un tel système et note ainsi à propos des identités «ethno-raciales» multiples (p. 127) : «Comment traduire politiquement ces fractions d'identité ethno-raciale ? N'atteint-on pas là les limites d'un système qui tourne en rond et frôle l'absurdité ? »

La deuxième partie de l'ouvrage porte sur l'*affirmative action* à l'univer-

sité ou dans le secteur public. L'auteur passe en revue les arrêts de la Cour suprême et les commente en juriste mais aussi en politiste. Il analyse les contradictions entre divers aspects de la loi aux États-Unis, comme par exemple entre l'égalité de protection des lois garantie par le 14^e amendement voté en 1868 et les politiques de discrimination positive. Contradictions qui ont donné lieu à de nombreux procès. Il propose une interprétation de l'émergence du concept de diversité dans l'espace public étatsunien « qui s'efforce de légitimer la racisation de la société américaine sous le prétexte de lutter contre le racisme » (p. 205).

La troisième partie porte sur le découpage des circonscriptions électorales et sur les diverses formes de charcutage électoral, notamment celles qui visent à créer des circonscriptions dites à « minorité majoritaire » dans lesquelles les minorités « ethno-raciales » auront la majorité et donc pourront élire un homme ou une femme politique qui leur ressemble. Ce phénomène est aussi typiquement américain et l'auteur passe en revue les divers arrêts de la Cour suprême et les luttes politiques autour de ce découpage. Le plus grand nombre d'élus des minorités ethniques semblerait indiquer que ces pratiques sont progressistes, mais souvent la droite a su utiliser le découpage pour à la fois créer des circonscriptions pour les Noirs ou les Hispaniques, mais aussi sécuriser un plus grand nombre de circonscriptions revenant au parti républicain. Ce livre est une mine d'informations qui permettent de bien saisir la logique de la diversité

à l'américaine, mais aussi de comprendre que l'égalité, même définie en termes uniquement ethno-raciaux, n'a pas été réalisée.

Depuis la parution de ce livre, la Cour suprême a pris un autre arrêt en juin 2013 invalidant un aspect essentiel de la loi sur le droit de vote de 1965 (la surveillance des lois électorales de neuf États du Sud qui historiquement avaient empêché le vote des Noirs).

Il ressort de cet ouvrage universitaire très complet qui fait le tour de la question de la diversité une conclusion forte : « Toutes ces pratiques ont en commun de ne jamais remettre en cause la classification ethno-raciale mise en place à des fins discriminatoires pour être désormais utilisées à des fins antiracistes ou réparatrices. » (p. 382)

Un public non universitaire aura peut-être un peu de mal à s'y retrouver dans la jungle des arrêts de la Cour suprême, mais comprendra les logiques à l'œuvre dans les choix politiques et juridiques concernant ce mot slogan de « diversité ». Bien que cela ne soit pas le sujet de cette somme, on pourrait inclure une réflexion sur les fondements financiers et socio-économiques de l'inégalité aux États-Unis qui, selon de nombreux auteurs, sont plus ploutocratiques que démocratiques. En résumé donc, il faut saluer la publication d'un travail de très grande qualité, qui permet au lecteur français à la fois de comprendre la spécificité du débat américain sur la diversité et les dangers que présente le désir d'imiter un pays dont l'histoire est différente en introduisant des statistiques ethniques censées aider à la lutte contre les discriminations.

PIERRE GUERLAIN